

**Mémoire présenté à la
Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

**Biosécurité et traçabilité : une longueur d'avance à
préservé dans le secteur des œufs de consommation**

Par

Paulin Bouchard, producteur

Québec - Avril 2007

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
PORTRAIT DU SECTEUR DES OEUFS DE CONSOMMATION.....	4
RÉALISATIONS ET PERSPECTIVES EN BIOSÉCURITÉ ET TRAÇABILITÉ.....	6
LA GESTION DE L'OFFRE.....	8
NOS ATTENTES FACE À LA COMMISSION	10

INTRODUCTION

Par la présente, nous souhaitons démontrer à la Commission l'importance du travail réalisé en biosécurité et traçabilité par les producteurs et productrices d'œufs de consommation du Québec.

Grâce au système de gestion de l'offre dans lequel ils évoluent depuis plus de 40 ans, les producteurs ont pu mettre en place des outils primordiaux en matière de biosécurité et de traçabilité.

Comme vous pourrez le lire plus loin, aucun cas de toxi-infection à la *Salmonella Enteritidis* n'a été associé à la consommation d'œufs au Québec depuis 1999. Pourtant, plus de 8 milliards d'œufs y ont été produits et consommés! C'est la preuve que le programme d'assurance-qualité et les initiatives des producteurs fonctionnent.

Nous tenons à préciser que les informations contenues dans ce mémoire seront intégrées au mémoire général de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) qui sera déposé à la Commission ce printemps.

Ainsi, l'exercice que font les producteurs d'œufs de consommation, en collaboration avec la Fédération, en est un de sensibilisation et de communication avec la Commission mais aussi avec les participants à ces séances de consultation.

Il est important que la Commission sache que les actions de la Fédération sont pleinement soutenues par les producteurs d'œufs.

Ces actions ont des effets et des impacts sur nos fermes et elles apportent une stabilité et une sécurité qui est bénéfique pour l'ensemble de la filière et qui a des retombées importantes auprès des consommateurs.

PORTRAIT DU SECTEUR DES OEUFS DE CONSOMMATION AU QUÉBEC

La production québécoise d'œufs de consommation s'élève à 87,5 millions de douzaines d'œufs par année ou **1 milliard d'œufs** et elle est la seconde en importance parmi les provinces canadiennes. La ferme québécoise moyenne abrite 35 000 pondeuses. La production est vendue aux postes de classification responsables d'approvisionner le marché de table avec des œufs en coquille principalement, en plus de répondre aux besoins du marché de la transformation.

Les producteurs québécois diversifient leur production en offrant des œufs pour répondre aux besoins des segments de marché naissants (oméga, de poules en liberté, biologiques, etc.), lesquels connaissent une croissance très importante.

Nombre de propriétaires/exploitants	103
Volume de production	89,7 M de douzaines d'œufs
Part du marché canadien en 2006	17,6 %
Valeur de la production à la ferme	124 millions \$
Nombre d'emplois directs sur les fermes (2002)	194
Nombre d'emplois en amont et en aval de la production (2002)	714
Part des recettes totales à la ferme au Québec (2002)	1,6 %

La production dans Québec-Beauce

Nombre de propriétaires/exploitants	32
Nombre de pondeuses en production	914 298
Volume de production (douzaines d'œufs)	22 800 000
Valeur de la production à la ferme	31,524 millions \$
Part de la production du Québec	25,4 %

La région de Québec-Beauce est la deuxième en importance au Québec après Saint-Hyacinthe/Saint-Jean-Valleyfield. Sa production permet d'approvisionner chaque année pas moins de 1,9 million de personnes en œufs de consommation (en coquille).

La Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec

Les 103 producteurs d'œufs de consommation du Québec sont représentés par la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ).

Créée en 1964, la FPOCQ est la première Fédération à s'être dotée d'un plan conjoint de mise en marché et de production. Les objectifs de ce plan sont de favoriser le développement durable de l'industrie québécoise des œufs par le respect de l'environnement et le bien-être des animaux, en procurant un revenu équitable aux intervenants du secteur et en répondant aux attentes des consommateurs avec des œufs et produits de haute qualité.

En plus d'administrer la gestion de l'offre, la structure organisationnelle de la FPOCQ lui permet de s'impliquer aussi dans la promotion des œufs auprès des consommateurs. Elle coordonne des campagnes de publicité et d'information visant à mettre en valeur les qualités nutritives des œufs.

Les œufs sont lavés, mirés et calibrés par les 23 classificateurs dont la plupart assurent également leur distribution dans les différentes chaînes d'alimentation et établissements de production alimentaire.

Quelques chiffres :

- Le Québec produit plus d'un milliard d'œufs chaque année, ce qui comble en majeure partie les besoins des Québécois en « œufs en coquille ».
- Le consommateur canadien consomme en moyenne 142 œufs en coquille par année.
- Il consomme en moyenne 192 œufs, toutes catégories confondues (incluant les œufs de transformation, liquides, etc.).
- Une poule pond en moyenne 300 œufs par année.

TRAÇABILITÉ ET BIOSÉCURITÉ

La biosécurité, la qualité, et les normes de production sont des sujets de la plus haute importance pour tous les producteurs d'œufs de consommation. Les producteurs ont toujours été soucieux de produire et d'offrir aux consommateurs des œufs sécuritaires et de haute qualité; des œufs qui pourront être consommés sous la forme que choisira le consommateur : miroir, brouillés, cuits durs, dans un lait frappé, crus, etc.

Au cours des dernières années, les producteurs se sont donné des règles très précises et strictes en matière de production et de conservation des œufs à la ferme. Depuis 1999, plusieurs obligations ont été ajoutées au Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme que les producteurs ont volontairement adopté.

Ce règlement inclut aussi :

- Des mesures de dépistage de la *Salmonella Enteritidis*.
- Des restrictions sur l'utilisation des antibiotiques

Les producteurs ont aussi développé et mis en place un programme complet d'assurance-qualité qui implique tous les partenaires de la filière des œufs.

Ce programme a été validé par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) en 2003 et le processus de certification est actuellement en cours de révision par le BNQ.

Un œuf de qualité est un œuf propre et exempt d'écoulement, de fissure ou de tout autre défaut pouvant présenter des problèmes de salubrité alimentaire.

Pour les producteurs d'œufs, la qualité c'est aussi :

- La réduction des risques de contamination par *Se*;
- Une biosécurité accrue sur les fermes pour réduire à un niveau le plus bas possible l'incidence de présence de *Se* dans les sites d'élevage;
- De bonnes pratiques de production et de gestion.

Dans le secteur des œufs de consommation, plusieurs programmes s'imbriquent les uns dans les autres afin d'assurer une biosécurité complète :

- « Propreté d'abord - Propreté toujours » de l'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO);
- Programme d'assurance-qualité à la ferme (PASAF) de l'OCCO;
- Programme d'assurance-qualité des producteurs du Québec;
- La certification des entreprises;
- L'identification et la traçabilité des œufs.

Le programme d'assurance-qualité contient 3 éléments principaux :

- Les mesures de biosécurité à respecter;
- Le dépistage Se;
- L'identification et la traçabilité de tous les œufs produits ici.

Depuis 1999, aucun cas de toxi-infection à la *Salmonella Enteritidis* n'a été associé à la consommation d'œufs au Québec. Pourtant, plus de 8 milliards d'œufs y ont été produits et consommés! C'est la preuve que le programme d'assurance-qualité et les initiatives des producteurs fonctionnent.

Avec la traçabilité, les producteurs pourront assurer une qualité des œufs du Québec, de la ferme à la table. Mené à terme en 2006, le projet pilote sur la traçabilité dans le secteur des œufs de consommation est concluant à cet égard.

L'un des objectifs de ce projet vise à mettre en place un système d'identification unique et de traçabilité des lots d'oiseaux de race légère dans l'industrie québécoise des œufs de consommation afin de mieux protéger le statut sanitaire du cheptel aviaire. De plus, il s'agit de fournir un système d'identification unique de la ferme à la table pour des œufs produits, classés et commercialisés par les producteurs inscrits au programme d'assurance-qualité.

Rappelons que c'est en réponse à une volonté de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec et des intervenants du secteur que des démarches avaient initialement été amorcées avec Agri-Traçabilité Québec (ATQ) afin d'évaluer la possibilité d'intégrer cette production à la base de données multi espèces déjà existante pour les secteurs bovin et ovin. **Fait intéressant : les œufs seront les premiers produits tracés de la ferme à la table.**

S'il y a un élément qui s'avère très important et rassembleur pour l'avenir de notre production, c'est la traçabilité. Un bon système de traçabilité permettra d'assurer l'identification de notre produit. Il garantira au consommateur que les œufs qu'il achète sont produits dans les conditions les plus sécuritaires en Amérique du Nord. Le consommateur doit être en mesure de faire un choix éclairé. Il doit être informé de tous les efforts qui sont faits par la filière des œufs pour lui offrir un produit sain, de haute qualité et sécuritaire pour lui-même, sa famille et/ou sa clientèle.

Après la réalisation du projet pilote sur la traçabilité, la filière des œufs de consommation a entériné, le 23 février dernier, la mise en place de la traçabilité dans les œufs par voie réglementaire, du couvoir à la table. Ceci signifie que dans un avenir rapproché, tous les œufs produits au Québec seront identifiés avec une codification standard qui pourrait même permettre au consommateur

de visualiser la ferme qui a produit sa douzaine d'œufs via le site Internet de la Fédération.

Plusieurs points positifs sont ressortis de ce rapport :

- L'intégration de la filière des œufs de consommation à la base de données multi espèce d'ATQ rendra plus simple les mesures à être prises par le MAPAQ si une crise sanitaire survient;
- La FPOCQ dispose déjà d'une base de données (EIMS) adaptable aux besoins de traçabilité et où il est possible d'extraire l'information souhaitée vers la base de données d'ATQ;
- Lors du projet, les informations ont été transmises directement par les intervenants de la filière. Les producteurs de poulettes et/ou de pondeuses n'ont pas eu à envoyer eux-mêmes l'information à la FPOCQ ou chez ATQ;
- Le nombre de changements à effectuer pour les intervenants (couvoirs, classificateurs et transporteurs) est faible et ne constitue pas un effort administratif lourd;
- L'industrie n'est pas réfractaire et collabore très bien.

Parmi les éléments à considérer :

- Manque d'automatisation chez l'ensemble des intervenants dans une perspective de traçabilité à l'ensemble de la filière (information souvent gardée en format papier);
- Faible nombre de classificateurs actuellement équipés pour codifier directement sur l'œuf;
- Adaptation des outils de transmission de l'information existants pour pouvoir aller vers la traçabilité par lot;
- Améliorer les systèmes de codeuses déjà en place chez les classificateurs afin de diminuer les risques d'erreurs lors de la saisie manuelle des numéros de site.

Comme vous pouvez le constater, les producteurs d'œufs du Québec ont une longueur d'avance sur plusieurs autres productions et/ou provinces en matière de traçabilité et biosécurité. Ceci dit, nous croyons que le gouvernement doit poursuivre sans hésitation son soutien aux initiatives des producteurs d'œufs afin que ceux-ci conservent ces précieux acquis.

LA GESTION DE L'OFFRE

La gestion de l'offre est le mécanisme par lequel les producteurs de lait, de volailles et d'œufs du Québec et du Canada ajustent leur production afin de répondre aux besoins des consommateurs d'ici. Ces productions sont principalement destinées au marché intérieur, non à l'exportation.

La gestion de l'offre a été mise en place au Canada au début des années soixante-dix. Le gouvernement constatait alors que sans discipline de production, le marché canadien se retrouvait régulièrement avec une surabondance de produits agricoles, ce qui provoquait des baisses marquées des prix payés aux producteurs. Pour assurer la survie des entreprises agricoles, le gouvernement rachetait alors les surplus, ce qui entraînait des coûts importants pour les Trésors publics. C'est une façon de faire qui est encore très utilisée par plusieurs pays.

Devant ce constat, les gouvernements fédéral et provinciaux et les producteurs agricoles ont mis en place la gestion de l'offre. Il s'agit d'un modèle agricole équitable basé sur la mise en marché collective et la planification de la production pour l'ajuster aux besoins du marché canadien.

Un modèle agricole fondé sur trois piliers :

1- La gestion de la production

Les producteurs agricoles se sont engagés à approvisionner le marché canadien en produits de qualité, en quantité suffisante. Ils se sont aussi engagés à ne pas produire de surplus. C'est pourquoi les producteurs de lait, de poulets, de dindons, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation produisent sous quota : chacun a une petite part du marché canadien qu'il s'engage à fournir. S'il y a des surplus, les producteurs s'engagent à en assumer les frais.

2- Le contrôle des importations

De son côté, le gouvernement canadien s'est engagé à limiter l'entrée de produits importés de sorte que les besoins du marché canadien soient comblés principalement par la production canadienne.

3- Une politique de prix couvrant les coûts de production

Le gouvernement canadien a aussi mis en place des mécanismes pour que les producteurs reçoivent des prix qui leur assurent un revenu décent, sans subventions, qui leur permet de vivre de leur production.

NOS ATTENTES FACE À LA COMMISSION

- Que par des implications financières et/ou réglementaires, et ce, sans attendre une mise à niveau du reste du Canada, le gouvernement du Québec continue de soutenir les initiatives des producteurs d'œufs de consommation du Québec en matière de qualité, biosécurité et traçabilité.
- Que le gouvernement du Québec exerce un leadership auprès du gouvernement fédéral pour maintenir les conditions nécessaires à une gestion de l'offre efficace en protégeant les 3 piliers : contrôle de la production, contrôle des importations et détermination des prix aux producteurs.